



RESTAURANTS SOLIDAIRES

Plus de 1 800 repas pour des Parisiens démunis

A FIN D'AMÉLIORER la qualité de l'aide alimentaire, la municipalité parisienne a décidé d'offrir, aux plus démunis, des repas assis et de qualité. Ainsi, les douzes restaurants solidaires accueillent le soir et le midi pour deux d'entre eux des personnes en situation de grande précarité



CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

PARTENAIRES

Les restaurants solidaires sont les suivants :

• Boutebrie

15 rue de la Parcheminerie
• 5^e arr.

RER B Saint-Michel

– Notre Dame

Tél. 01 46 34 72 14

• Europe

11 rue Maleville • 8^e arr.

Métro Miromesnil

ouvert du lundi au samedi

Tél. 01 45 63 52 57

• Vellefaux

66 avenue Claude Vellefaux

• 10^e arr.

Métro Colonel Fabien

Tél. 01 40 40 78 04

• Chanzy

6 rue de Chanzy • 11^e arr.

Métro Charonne

ou Faidherbe-Chaligny

Tél. 01 43 71 28 08

• Saint-Éloi

10, rue Eugénie Éboué

• 12^e arr.

Métro Montgallet et Reuilly

– Diderot

Tél. 01 43 46 97 66

• Baudricourt

15 rue Baudricourt • 13^e arr.

Métro Olympiades

Tél. 01 45 83 32 60

• Les Artistes

55 – 57 rue du

Montparnasse • 14^e arr.

Métro Montparnasse

– Bienvenue

Tél. 01 43 21 65 38

• Les Épinettes

51 rue des Épinettes

• 17^e arr.

Métro Porte de Saint-Ouen

Tél. 01 42 29 02 86

• Joseph de Maistre

86-88 rue Joseph

de Maistre • 18^e arr.

Métro Guy Môquet

Tél. 01 46 27 27 61

• Meaux

72 rue de Meaux • 19^e arr.

Métro Laumière

Tél. 01 42 41 23 30

• Palikao

11-15 rue de Pali Kao

• 20^e arr.

Métro Couronnes

Tél. 01 58 71 13 13

• Réservoir

2 – 4 rue de la Justice

• 20^e arr.

Métro Saint-Fargeau

Tél. 01 40 30 06 94

SOIR Le service est assuré pour tous les restaurants du lundi au samedi, de 17 h 15 à 19 h 15 sauf aux restaurant Europe et Baudricourt de 18 h à 19 h 30.

MIDI Palikao est ouvert du lundi au vendredi de 12h à 13h30 et Baudricourt de 11 h à 13 h. Baudricourt est ouvert 7 j / 7.

⇒ L'accueil est inconditionnel.

Les personnes seules, comme les familles avec enfants, y sont reçues.

⇒ Pour pouvoir y accéder, les bénéficiaires doivent être munis d'une carte d'accès « personne seule » ou « famille » nominative et mensuelle délivrée par les organismes sociaux dont les services sociaux de proximité, les permanences sociales d'accueil, les espaces solidarité insertion, les services médico-sociaux, les maraudes...

⇒ La carte d'accès doit être présentée et scannée à chaque fois qu'un bénéficiaire vient dans l'un des restaurants proposé.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT • POUR OBTENIR DES CARTES

Centre d'action sociale de la Ville de Paris

Sous-direction de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion

5, boulevard Diderot • 75589 Paris Cedex 12

Contact : casvp-did-restaurants-solidaires@paris.fr